

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**INFORMATIQUE : UTILISATION D'UN GESTIONNAIRE DE  
BASES DE DONNEES**  
**(CONVENTION : C.P.N.A.E.- VOLET DEMANDEURS D'EMPLOI)**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 75.44.88 U21 VI</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 709</b></p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 16 juillet 2013,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# **INFORMATIQUE : UTILISATION D'UN GESTIONNAIRE DE BASES DE DONNEES**

**(CONVENTION : C.P.N.A.E – VOLET DEMANDEURS D'EMPLOI)**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

## **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant de s'insérer dans une démarche d'utilisation des ressources appropriées d'un logiciel gestionnaire de base de données courant, notamment :

- ◆ analyser les données d'un problème posé et choisir le type de traitement le plus approprié;
- ◆ résoudre les problèmes simples (de la saisie au traitement des données) ;
- ◆ produire divers documents personnalisés intégrant ces données en utilisant l'aide en ligne.

## **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **2.1. Capacités**

*face à un système informatique connu, en respectant le temps alloué, les règles d'utilisation du système informatique et en utilisant les commandes appropriées :*

- lancer une application informatique ;
- utiliser ses périphériques ;
- mettre en œuvre des fonctionnalités de base du système d'exploitation en vue de la gestion de répertoires et de fichiers ;
- créer et d'imprimer un fichier ;
- clôturer une session de travail.

### **2.2 Titre pouvant en tenir lieu**

Attestation de réussite de l'unité de formation « INFORMATIQUE : INTRODUCTION A L'INFORMATIQUE » de l'enseignement secondaire supérieur de transition.

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Laboratoire : logiciel gestionnaire de base de données	CT	S	20
3.2. Part d'autonomie		P	6
Total des périodes			26

### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

*en utilisant un gestionnaire de base de base de données relationnel, en consultant l'aide en ligne, à partir d'une seule table préalablement définie et organisée,*

- ◆ d'utiliser l'écran de travail : menu ou ruban, outils ou onglets, règles, affichage, barre d'état, ... ;
- ◆ d'identifier et de caractériser les objets de travail (tables, formulaires, requêtes, états);
- ◆ de traiter des données :
  - saisie de données (nombres, dates, textes...),
  - identification des différents types de champs,
  - recherche, modification et suppression d'enregistrements,
  - tri et filtre d'enregistrements ;
- ◆ de créer un formulaire avec l'aide de l'assistant ;
- ◆ d'utiliser des formulaires ;
- ◆ de créer et d'utiliser des requêtes de sélection y compris paramétrées ;
- ◆ de créer des états, de les consulter, de les modifier et de les imprimer ;
- ◆ d'importer et d'exporter des données.

### 5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*face à un système informatique connu,  
en utilisant les fonctionnalités de base d'un logiciel gestionnaire de bases de données ayant servi à l'apprentissage,  
en disposant d'une base de données préalablement définie et organisée,  
en respectant les règles d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique,  
en utilisant les commandes appropriées,  
face à une situation problème,*

- ◆ de choisir les objets appropriés ;
- ◆ de créer un formulaire en fonction des champs déjà créés ;
- ◆ de saisir les données en fonction des champs déjà créés ;
- ◆ de créer et d'utiliser une requête simple ;
- ◆ de créer et d'imprimer un état.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré d'autonomie atteint dans l'apprentissage,
- ◆ la rapidité d'exécution,
- ◆ le niveau de clarté et de qualité de la présentation.

## **6. CHARGE DE COURS**

Un enseignant.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Pas plus de deux étudiants par poste de travail.

Ministère de la Fédération  
Wallonie-Bruxelles

1080 Bruxelles , le 21 Août 2013  
Rue A. Lavallée, 1  
02 / 690.87.31

Administration générale de  
l'Enseignement et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Direction générale de l'Enseignement  
non obligatoire et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Service général de l'Enseignement de  
promotion sociale, de l'Enseignement  
secondaire artistique à horaire réduit  
et de l'Enseignement à distance

-----  
Direction de l'Enseignement de  
promotion sociale  
-----

Monsieur Roberto GALLUCCIO  
Administrateur délégué  
CPEONS

rue des Minimes 87-89  
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Document de référence interréseaux

Objet : Document de référence interréseaux(convention) - Régime 1  
-----  
Unité de formation : INFORMATIQUE : UTILISATION D'UN GESTIONNAIRE DE BASES DE  
DONNEES (CONVENTION : C.P.N.A.E.- VOLET DEMANDEURS D'EMPLOI)  
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION  
Code Référence : 754488U21V1  
Domaine : 709 Economie-SE:informatique

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le document de référence relatif à l'unité de formation  
mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

  
François-Gérard Stolz



**Arrêté ministériel approuvant le dossier de référence de l'unité de formation intitulée « Informatique : utilisation d'un gestionnaire de bases de données (convention : C.P.N.A.E. - volet demandeurs d'emploi » (code 754488U21V1) classée au niveau de l'enseignement secondaire supérieur de transition de l'enseignement de promotion sociale de régime 1.**

**La Ministre de l'Enseignement de promotion sociale,**

Vu le décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, notamment l'article 137 ;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 27 avril 1992 portant délégation de compétences en matière d'enseignement de promotion sociale ;

Vu l'avis conforme de la Commission de concertation de l'enseignement de promotion sociale du 03 mai 2013 ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** Le dossier de référence de l'unité de formation intitulée « Informatique : utilisation d'un gestionnaire de bases de données (convention : C.P.N.A.E. - volet demandeurs d'emploi » (code 754488U21V1) est approuvé.

Cette unité de formation est classée au niveau de l'enseignement secondaire supérieur de transition de promotion sociale.

**Art. 2.** La transformation progressive des structures existantes concernées commence au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Art. 3.** Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Bruxelles, le

16 JUIL. 2013



**Marie-Dominique SIMONET**

## TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE DE FORMATION

Date de dépôt :

Date d'approbation : 16/07/2013

« Informatique : utilisation d'un  
gestionnaire de bases de données  
(convention : C.P.N.A.E.- volet  
demandeurs d'emploi) »

Date d'application : Sans objet  
Date limite de certification : Sans objet

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
75 44 88 U21 V1	709	Informatique : utilisation d'un gestionnaire de bases de données (convention : C.P.N.A.E.- volet demandeurs d'emploi)			NEANT			NEANT			